



アルジェリア大使館

Communiqué

L'Ambassade d'Algérie au Japon a le plaisir d'annoncer aux membres de la communauté algérienne établie au Japon que, le retrait des dossiers de candidatures pour la zone 3 (Maghreb, Machrek, Afrique, Asie-Océanie), aux prochaines élections législatives du 4 mai 2017, peut s'effectuer à partir du 4 février 2017 auprès de sa section consulaire.

Elle rappelle à ce titre, que tout candidat doit être :

- Inscrit sur la liste électorale du poste;
- Âgé de vingt cinq ans au moins le jour du scrutin ;
- Ayant accompli ses obligations vis-à-vis du service national ou dispensé;
- N'ayant pas fait l'objet d'une condamnation définitive.
- Le dossier de candidature doit être déposé au niveau de l'Ambassade d'Algérie à Tunis avant, le 5 mars 2017, contenant :
 - Une copie du passeport ou de la carte d'identité nationale;
 - Un extrait du casier judiciaire délivré par les autorités du pays de résidence;
 - Une copie de la carte d'immatriculation consulaire;
 - Une copie de la carte d'électeur ou l'attestation d'inscription sur la liste électorale.



Tokyo, le 9 février 2017